

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges  
4, rue St-Jean-Baptiste  
Rivière-Trois-Pistoles  
(Québec) G0L 2E0



## Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité

### Avis public

Avis public est donné qu'à la séance ordinaire qui a eu lieu le 10 mai 2021 à 19h30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles le règlement suivant a été adopté le « **Règlement n° 462 visant à apporter des précisions entourant le certificat d'autorisation pour l'usage de conteneurs et de semi-remorques à des fins d'entreposage en modifiant le règlement n° 442 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction** »

Ledit règlement est disponible sur les heures d'ouverture de bureau municipal, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou demander une copie dudit règlement par courriel au [greffe@notredamedesneiges.qc.ca](mailto:greffe@notredamedesneiges.qc.ca). De plus, celui-ci est mis dans le site Internet de la municipalité <http://www.notredamedesneiges.qc.ca/affaires-municipales/conseil-municipal/reglements/>

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 21 octobre 2021.

Signé

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

### **CERTIFICAT D'AFFICHAGE ET DE PUBLICATION**

Référence : «Règlement n° 462 visant à apporter des précisions entourant le certificat d'autorisation pour l'usage de conteneurs et de semi-remorques à des fins d'entreposage en modifiant le règlement n° 442 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction »

Je soussignée, Danielle Ouellet, résidante à Notre-Dame-des-Neiges, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 21 octobre 2021 l'avis ci-annexé en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal;
- Sur le site Internet de la municipalité.

Entre 9h00 et 18h00, en foi de quoi, ce certificat est donné le 21 octobre 2021.

Signé

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière